

# CTL du 09 décembre 2011

## Ponts naturels 2012 :

### Une traversée laborieuse



C'est la première fois que cette commission "new look" se tenait.

Jusqu'ici, il faut rappeler que les CTPL ou CTPD étaient des instances paritaires, dont les membres étaient désignés, d'une part par l'Administration, en ce qui concerne la parité administrative et d'autre part, par les organisations syndicales pour ce qui était la parité syndicale.

Aujourd'hui plus de parité. L'Administration peut être représentée par une ou plusieurs personnes à son gré par désignation et ne vote plus.

Par contre les représentants des organisations syndicales ne sont plus le fait d'une désignation mais d'une élection, élection à laquelle vous avez participé massivement le 20 octobre dernier et sont seuls à voter.

A noter que désignation ou élection, le SNUI a encore boycotté ce Comité technique, on peut se demander pourquoi ont-ils donc présentés des élus à cet organisme, n'y participant quasi jamais (parfois mais rarement une déclaration et hop demi-tour).

Ce n'est certes pas notre conception à FO-DGFIP de la représentation syndicale et la responsabilité des élus envers tous les agents.

La Direction souhaite un dialogue ouvert.

Les élus FO-DGFIP-34 signalent que cette nouvelle forme des CT découlait des accords de Bercy qu'ils n'ont pas signés. Ils attendront de voir si de réels contre projets sont présentés en cas d'unanimité de vote négatifs.

## Points à l'ordre du jour :

- Les ponts "naturels"
- AGORA au CPS
- Les questions diverses :
- Un point rajouté à la dernière minute ne devant concerner qu'un point d'information sur l'accueil à Béziers et qui s'est transformé in fine en discussion sur un « hypothétique éventuel futur SIP d'Agde »

### Ponts Naturels

L'année prochaine nous aurions pu « bénéficier » de 6 ponts naturels.

La Direction en propose 4 dans un souci sans doute de ne pas imposer 6 jours de congés (moins un si l'on tient compte du jour « comptable ») aux agents. (Et au passage de préserver le mois de mai, celui de la campagne IR ?), encore un hic de la « fusion – absorption » ! ! !

- Lundi 30 avril (1<sup>er</sup> mai)
- Vendredi 2 novembre (Toussaint)
- Lundi 24 décembre
- Lundi 31 décembre

Ne pas imposer aux agents dit-elle, mais pourtant c'est bien de cela qu'il s'agit. En effet les élus FO-DGFIP-34 l'ont bien fait remarquer : en l'absence de consultation des agents, comment savoir vers quelles dates se porteraient leurs choix, si ponts ils adoptaient?

**La position FO demeure la même que celle de l'an dernier ; nous demandons de prendre l'attache des agents et de respecter leur expression majoritaire. Rappelons le, c'est le dispositif qui prévalait dans l'ex gestion publique à la satisfaction générale. Pourquoi n'a-t-il pas été retenu lors de la fusion alors qu'il est un parfait exemple de ce qu'aurait pu y gagner l'autre filière ?**

Bizarrement la CGT, suivie de la direction qui s'engouffre dans la brèche, semble craindre une guerre civile en cas de vote sur le sujet. Bien que rien ne l'interdise, la direction refuse le principe de la consultation des agents. **Les élus ont fait remarquer que dans d'autres départements, notamment chez nos voisins, ce principe est maintenu. Mais il est vrai dans ce département la lecture des textes est plus que restrictive... surtout quand il s'agit de pratiques ex-DGCP.**

Domage car s'ensuit une longue discussion sur les dates les plus « naturelles » ou supposées telles par la direction ... et par la seule autre organisation syndicale présente qui accepte de se faire la voix des agents ... sans connaître non plus leur avis.

**Pour les élus FO pas question de choisir sans avoir eu l'avis majoritaire préalable de tous les agents, car c'est toucher à leurs droits.**

*Si le dialogue social se mesurait au nombre de mots échangés sur le sujet du naturel ou non d'un pont, l'Hérault serait sans doute très bien placé au plan national*

In fine, mettant fin à ce suspense insoutenable, la Direction suivant la CGT lui affirmant qu'elle ne votera pas contre, ne fait plus voter que sur 3 dates :

2 novembre, 24 et 31 décembre

FO comme annoncé vote « contre »

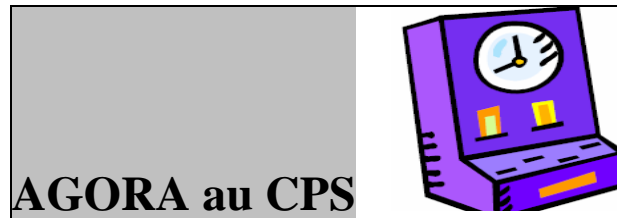
Le clou final après toute une matinée de discussion, la CGT finalement ne prend pas part au vote, l'un des motifs étant ... que les agents n'ont pas été consultés.

Hélas cet appui à la Direction de dernière minute ne permet pas de changer la donne ;

**En effet l'une des nouvelles règles de ces Comités techniques locaux est que seule l'unanimité de votes "contre" oblige la Direction de présenter un autre projet, et donc éventuellement de procéder à la consultation des agents.**

Comprenne qui voudra!

Rappel : Un des ponts est financé par l'autorisation d'absence exceptionnelle remplaçant la journée comptable, les 2 autres le seront au choix : jour de congé annuel, jour RTT, Jour épargné sur le CET, récupération d'horaires variables.



Dans le cadre de la généralisation des règles de vie communes, la Direction a souhaité intégrer le CPS au système AGORA.

Elle nous affirme avoir discuté avec les agents. La consultation du choix interviendra après ce vote au comité technique local. De toute façon il s'agira de la situation la plus proche de celle existante.

Le vote syndical a donc été unanimement" pour"



Tout d'abord un point sur l'éventuelle implantation d'un SIP à Agde. Les agents devaient être consultés mais la Direction est en attente de l'avis de la DG sur le périmètre des personnels concernés.

En principe on devrait consulter le CFP de Béziers en précisant toutefois que les agents du SIP seront prioritaires. Les ALD ou détachés ainsi que les trésoreries rattachées ne sont pas concernés.

En plus des agents sur place il faudrait environ une dizaine d'agents d'assiette volontaires.

En ce qui concerne Béziers c'est le seul site d'importance sans accueil véritable d'où de grandes difficultés rencontrées. Trois caisses et aucun protocole d'accueil désorganise le backoffice.

La Direction dit avoir constitué un groupe de travail avec les chefs de services plus les adjoints. Le souhait est de mettre en place une équipe dédiée relations publiques composée de 4 agents (2B et 2C) sans création d'emploi bien sûr!

3 Agents C seraient déjà volontaires.

## Questions diverses

**FO a demandé de faire le point sur les équipes de renforts** et plus particulièrement sur la prise en charge de leurs frais de déplacements, dans le cadre de l'harmonisation des règles, en espérant que ce sera gagnant-gagnant.

La Direction dit être en train d'étudier ce point, qui aujourd'hui lui semble complexe, aussi attend-elle l'avis de la Direction Générale sur les règles d'affectations!

Les élus FO suivront cette affaire au plus près.

**FO-DGFIP s'est inquiétée également des travaux de chauffage du site de Lunel.** En effet, système étant en panne les agents se chauffent au moyen de chauffage d'appoint (bonjour, la note!) mais cela reste insuffisant surtout pour les agents de l'accueil.

La Direction nous affirme que les travaux devaient commencer ce jour. Tant pis, le changement complet de l'installation se fera plus tard, pour l'instant on change de chaudière, et lors des travaux définitifs cette dernière sera transférée sur un autre site

**Les élus FO-DGFIP-34 s'étonnent que l'on veuille suivre le schéma déjà mis en place et qui à l'usage s'avère pourtant désastreux.**

En effet ils affirment que sans personnel supplémentaire toutes ces décisions sont vouées à l'échec comme en témoigne la situation du site du Millénaire. Celle-ci est dramatique en raison de la forte influence à l'accueil qui forcément a un impact négatif sur toutes les tâches en back office, tâches qui ne peuvent plus être assurées.

Force est de constater que les indicateurs tant d'assiette que de recouvrement commencent à régresser sérieusement, et que les réponses au téléphone se font de plus en plus rares, faute de moyens.

La Direction avoue en avoir pleinement conscience mais que c'était aux chefs de fixer les priorités. Elle a toutefois demandé à la DG l'autorisation de fermer le site au public une journée par semaine. A suivre...

**Les élus FO-DGFIP-34 : Gisèle AMOUROUX, Luc DARRAS, Fabienne CARA, Laurent GOMEZ**

### BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu